

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 6 mars, le Conseil Municipal de la commune de Busséol, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. François TRONEL, Maire.

Date de convocation : 2 mars 2019

Présents : Mmes et MM. François TRONEL, Audrey TISSUT, Jean-Yves COSTE, Anne REYNAUD, Gilles NERON, Marielle RADOS.

Absents : M. Laurent CHAMOUX a donné pouvoir à M. François TRONEL, Mme Sylvie NIGOUL

Secrétaire de séance : Mme Audrey TISSUT

1 / Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

2 /Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) - intercommunal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la loi impose dans le cadre de la mise en œuvre du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) la réalisation d'un PADD. Ce dernier est consultable en mairie et est soumis à l'approbation du conseil municipal de chaque commune de *Mond'Arverne*. A l'unanimité, le Conseil de Busséol se déclare favorable au PADD présenté.

3 / LEADER – valorisation du patrimoine touristique du Val d'Allier

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du territoire d'action LEADER *Val d'Allier*, il est proposé à la municipalité un projet d'installation d'une table d'orientation à la Croix du Theil. Cet équipement dont le coût est évalué à 10 000 € est financé à 80% par les subventions européennes LEADER. Monsieur le Maire met au vote ce projet qui est accepté par 5 voix pour et 2 abstentions.

4 / SICTOM

Madame Anne Reynaud présente la proposition de motion du *Valtom*. Pour faire face à la hausse prochaine des déchets ainsi qu'aux nouvelles modalités de leur tri, et afin d'éviter un recours à un traitement délocalisé dans des structures plus éloignées et coûteuses à Saint-Etienne, le *Valtom* propose une augmentation maîtrisée de 15% sur 6 ans du coût de gestion des déchets d'ici 2025 afin de réaliser les transformations nécessaires au maintien de ce

service sur nos territoires. A l'unanimité, le Conseil vote en faveur de la motion proposée par le *Valtom*.

5 / Rectification de la délibération n°44/2018 - avenant au marché public de la réhabilitation de la cure

Monsieur le Maire informe le Conseil que la délibération n° 44/2018 procédant à un avenant au marché public de réhabilitation de la cure n'était pas utile puisque les travaux de menuiserie étaient déjà inscrits dans le marché public. Il propose donc au Conseil de prendre une nouvelle délibération annulant la précédente. A l'unanimité, le Conseil annule la délibération n°44/2018.

6 / FIC 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier de demande de subventions pour l'aménagement de l'arrière de la place de l'église (reprise du revêtement, enfouissement des réseaux *Orange*) auprès du *FIC* (Fonds d'Intervention Communal) du Département. A l'unanimité, le Conseil se déclare favorable à cette demande de subventions.

7 / Eclairage public

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil les horaires sans éclairage public dans le bourg : de 23h00 à 6h00 et sous interrupteur crépusculaire pendant la période d'allumage. A l'unanimité, le Conseil approuve ces modalités de l'éclairage public.

8 / Téléphonie mobile

Monsieur le Maire informe le Conseil que la municipalité a été contacté par les services *Orange* afin d'évoquer les modalités d'amélioration du réseau de téléphonie mobile sur le territoire communal. Un RDV technique a été pris et les études seront présentées aux élus prochainement.

9 / Point SIVOM

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'année 2018 a été nettement déficitaire pour le *SIVOM* ; en effet, d'une part les commandes de travaux passées par l'ensemble des communes adhérentes au *SIVOM* n'ont pas été suffisantes pour faire face aux charges à payer, et, d'autre part, certains travaux n'ont pas pu être honorés par les équipes du *SIVOM* faute de disponibilités des équipes en fin d'année. Il est donc demandé à la municipalité de Busséol de contribuer à hauteur de 4 832 € pour combler le déficit du *SIVOM* pour l'année 2018. En outre, afin de remédier à une telle situation, le Président du *SIVOM* et son Conseil proposent aux Conseils municipaux d'approuver la hausse tarifaire de l'heure de travail (de 33 à 35€ /h) ainsi que de la location du matériel (+15%).

Monsieur le Maire propose au Conseil avant de statuer sur cette facture 2018 ainsi que sur ces nouvelles modalités de transmettre une demande au Président du *SIVOM* à la fois pour défalquer les travaux qui avaient été programmés sur l'année 2018 et non réalisés de la charge à payer pour l'année 2018, et pour procéder à la révision du mode de calcul de la répartition du déficit annuel du *SIVOM* entre les communes.

A l'unanimité, le Conseil approuve ces propositions et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour engager ces démarches.

10/ questions diverses

- Les associations du village sont appelées à déposer leur demande de subventions auprès de la municipalité pour le prochain Conseil municipal qui se tiendra le jeudi 4 avril 2019 à 20h.
- Dans le cadre des *Scènes éphémères* et des *Jeunes textes en liberté* (programme culturel de *Mond'Arverne*), la commune de Busséol reçoit vendredi 5 avril à 20h30 en mairie l'écrivain Emmanuel Lambert, comédien et directeur artistique de la Cie *Bulles de Zinc*. Les habitants sont tous cordialement invités à cette manifestation !